



(Signer chacun des exemplaires et les retourner sans les détacher au gestionnaire)

## CONTRAT DE LOCATION | ◆ MOBIL-HOME

Entre les soussignés, est convenu, aux conditions générales stipulées au verso, la location d'un \_\_\_\_\_  
pour les dates fixées et comme suit :

### IDENTIFICATION DU PRENEUR

NOM (M. ou M<sup>me</sup>) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

RÉSERVE UN

Cette installation abritera ma famille se composant comme suit : \_\_\_\_\_ Animaux \_\_\_\_\_

soit \_\_\_\_\_ Adultes + \_\_\_\_\_ enfants (âges des enfants : \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans)

Durée de mon séjour (la location ne peut être inférieure à 7 jours) : **CAMPING TARIFS JOURNALIERS DE MIDI A MIDI**

Arrivée le \_\_\_\_\_ après 16 h. Départ le \_\_\_\_\_ avant 10 h. Au total \_\_\_\_\_ nuitées.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location décrites au verso et m'y conformer.**

Je vous transmets les 2 imprimés remplis et signés auxquels je joins un chèque de \_\_\_\_\_ à titre d'arrhes,

à valoir sur mon séjour. Fait en 2

*exemplaires.*

Signature du gestionnaire :

Signature du preneur :

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*(faire précéder la signature de la mention lu et approuvé)*

Rayer les mentions inutiles

Camping Les Goélands



(Signer chacun des exemplaires et les retourner sans les détacher au gestionnaire)

## CONTRAT DE LOCATION | ◆ MOBIL-HOME

Entre les soussignés, est convenu, aux conditions générales stipulées au verso, la location d'un \_\_\_\_\_  
pour les dates fixées et comme suit :

### IDENTIFICATION DU PRENEUR

NOM (M. ou M<sup>me</sup>) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

RÉSERVE UN

Cette installation abritera ma famille se composant comme suit : \_\_\_\_\_ Animaux \_\_\_\_\_

soit \_\_\_\_\_ Adultes + \_\_\_\_\_ enfants (âges des enfants : \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ ans)

Durée de mon séjour (la location ne peut être inférieure à 7 jours) : **CAMPING TARIFS JOURNALIERS DE MIDI A MIDI**

Arrivée le \_\_\_\_\_ après 16 h. Départ le \_\_\_\_\_ avant 10 h. Au total \_\_\_\_\_ nuitées.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location décrites au verso et m'y conformer.**

Je vous transmets les 2 imprimés remplis et signés auxquels je joins un chèque de \_\_\_\_\_ à titre d'arrhes,

à valoir sur mon séjour. Fait en 2

*exemplaires.*

Signature du gestionnaire :

Signature du preneur :

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*(faire précéder la signature de la mention lu et approuvé)*

Rayer les mentions inutiles

Camping Les Goélands

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### LOCATION DE MOBIL-HOME

Toute location sera accompagnée d'un chèque de 30 % de la location choisie à titre d'acompte, bien entendu déductible du montant du séjour. Le solde de la location sera impérativement payable à l'arrivée, par chèque libellé au nom du camping "les Goélands", il vous sera également demandé un chèque de 110 € à titre de caution. Il sera restitué sous huit jours, ou à votre départ, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés.

La réservation sera effective après notre accusé de réception de l'acompte, signé sous réserve que la location soit encore libre.

N'oubliez pas : la location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder le mobil-home à un tiers.

Le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire. En fin de séjour, il doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire une somme sera retenue sur la caution. La location d'hébergement commence à 16 heures et se termine à 10 heures, du samedi au samedi. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus, doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue, s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas de désistement 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de mandat, passé ce délai les sommes versées resteront acquises au camping.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.

***Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance.***

***La direction vous souhaite un agréable séjour.***

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### LOCATION DE MOBIL-HOME

Toute location sera accompagnée d'un chèque de 30 % de la location choisie à titre d'acompte, bien entendu déductible du montant du séjour. Le solde de la location sera impérativement payable à l'arrivée, par chèque libellé au nom du camping "les Goélands", il vous sera également demandé un chèque de 110 € à titre de caution. Il sera restitué sous huit jours, ou à votre départ, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés.

La réservation sera effective après notre accusé de réception de l'acompte, signé sous réserve que la location soit encore libre.

N'oubliez pas : la location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder le mobil-home à un tiers.

Le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire. En fin de séjour, il doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire une somme sera retenue sur la caution. La location d'hébergement commence à 16 heures et se termine à 10 heures, du samedi au samedi. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus, doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue, s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas de désistement 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de mandat, passé ce délai les sommes versées resteront acquises au camping.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.

***Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance.***

***La direction vous souhaite un agréable séjour.***